

Mairie de ARANDON-PASSINS

38510

Tél : 04 74 80 10 86

Fax : 04 74 80 11 06

DECISION DU MAIRE
2024-006-25 JUIN 2024

Le Maire de la commune de ARANDON-PASSINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu le Code Général des Marchés Publics, notamment l'article 28

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Madame le Maire en application de l'article L 2122.22,

Compte-tenu de la nécessité de choisir un prestataire pour effectuer les aménagements de sécurité sur la Grande rue d'Arandon et la consultation lancée pour ce faire,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2024,

DECIDE

Article 1 - de choisir « Spie Batignolles » 38510 MORESTEL pour réaliser les aménagements suivants :

- Aménagement de 3 grands plateaux, sur la Grande route d'Arandon

Article 2 - Madame le Maire est autorisée à signer le contrat correspondant et tout autre document s'y rapportant.

Article 3 - Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite :

- Madame la Sous-Préfète de la Tour du Pin.
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à ARANDON-PASSINS, le 25 juin 2024

Le Maire,
Maria SANDRIN

